

Rapport P-239 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-239 intitulée: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé».

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2011)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-239 au Conseil administratif.